

MARCHE de GRE à GRE pour fourniture de deux CAMIONS RENAULT (plateaux et ridelles)

M. le MAIRE. - Notre matériel roulant ne révélant insuffisant pour les besoins du service la commission du budget a décidé l'achat de deux camions Renault.

Pour la fourniture de ces véhicules nous avons fait appel à la maison SAMAT ET à la Maison de la HOGUE et GUEZE. Je crois que la proposition de la maison SAMAT est plus avantageuse. Voici ce qu'elle nous écrit:

Vousavez eu l'obligeance de nous signaler que vous auriez éventuellement besoin de petits camions 2 t. 5 à ridelles pour assurer le transport des ordures.

Nous sommes à votre disposition pour vous livrer ce matériel au prix de 440.000 Francs CFA, entièrement équipé avec plateau ridelles, ~~et~~ rendu vos dépôts de Saint-Denis.

Quant aux propositions de la maison de la HOGUE & GUEZE je crois que nous devons les abandonner. Les voici:

Monsieur le Maire,

Faisant suite à votre demande de prix et à la conversation que nous avons eue dans vos Bureaux, nous sommes heureux/de vous informer que nous pouvons vous offrir:

3 bennes "SAMAT"

Ces véhicules sont d'une capacité de 6 m³ 500 - montés sur châssis cabine RENAULT 2.161 et équipés de leurs amortisseurs. Le prix unitaire, véhicule rendu à Saint-Denis est de Frs: 1.084.520 (C.F.A.)

Ce prix basé sur la formule de revision des prix conformes à l'arrêté 19.413 (B.O.S.P. du 13 Août 1948) est établi sur le prix de base usine, à la date du 23 Août 1950.

Il pourrait être modifié si les indices de cette formule venaient à évoluer.

Ce prix pourrait également être modifié aux si des changements ~~se~~ survenaient, soit dans le prix du fret, soit dans les frais des Docks, entre le moment de la signature du marché et la livraison de ces bennes.

Délai de fabrication par l'usine: 4 mois à partir de la commande. Vous pourrez donc être en possession de ces véhicules, 6 à 7 mois après la commande.

Nous demeurons à votre entière disposition pour vous communiquer les informations complémentaires dont vous pourrez avoir besoin.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée./.

P. Pon de la HOGUE & GULZE
3/ N. de la HOGUE.

Etant donné la différence des prix la commission du budget a retenu les propositions de la maison SAMAT. Je vous demande donc l'autorisation de passer le marché de gré à gré avec cette maison pour la fourniture de deux camions RENAULT pour la somme de 820.000 Frs C.F.A. livrables sous 30 jours, à compter de la date de l'approbation du présent marché par Monsieur le Préfet, dans nos dépôts à Saint-Denis.

Je mets aux voix le marché de gré à gré pour la fourniture de deux camions.

deux camions.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
Saint-Denis le 27 septembre 1950
P. le 1^{er} Général,
le Chef de B^{ou} délégué.
Signé: Savarini

Approuvé
Saint-Denis le 28 septembre 1950
P. le Préfet et par
le Secrétaire Général
Signé: Lecoup